Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le 05/05/2026
ID : 027-212701650-20260428-CM28042026_01_4-DE

Jérôme PASCO

CM-28-04-2026/01-4

Département ***EURE*** **Arrondissement** ***EVREUX*** **Canton** ***CONCHES***	***COMMUNE DE CONCHES EN OUCHE*** **EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026**

Nombre de délégués en exercice :	*27*
Nombre de présents :	*24*
Nombre de votants :	*25*
Date de Convocation :	*21/04/2026*

L'An Deux Mil Vingt-Six, le Vingt-Huit Avril, le Conseil Municipal de la Commune de Conches, *légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche*

ETAIENT PRESENTS
Monsieur *Jérôme PASCO, Maire,*

Mesdames *Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Sophie LEMEZ, Michelle TANGUY, Nadine ROBERT, Monique JEAN, Isabelle BRITTON, Agnès TREGOUET, Claire AUFFRET, Aurélie CERNON, Céline CONSTANT, Delphine METAYER*

Messieurs *David SIMONNET, Thiery PINARD, Emmanuel BROUSSE, Jean-François DEBAIN, Didier MASSE, Alain ROUSSEAU, Pierre FONTAINE, Pascal DESBOIS, Xavier HAUDEBOURG, Guillaume MARLIERE, Fabrice SORIEUL, Vincent POZO*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES
Monsieur *Didier MABIRE donnant procuration à* **Madame** *Claire LACAMPAGNE-CROCHET*
Mesdames *Emilie CORBIER, Marie AUBRY*

Secrétaire de séance *: Monique JEAN*

Objet : VOTE DES TAUX

Publié le : 24/07/2026 11:34 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/73200

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le 05/05/2026
ID : 027-212701650-20260428-CM28042026_01_4-DE

Madame Michelle TANGUY rappelle que la Loi de Finances pour 2026 a fixé à 0,8% le coefficient de revalorisation des bases de fiscalité directe locale.

Les membres du Conseil Municipal décident de ne pas modifier les taux et adoptent les taux suivants, pour 2026, au titre de la fiscalité directe locale additionnelle :

- Taxe Foncière Bâtie ---------- **38,30%**
- Taxe Foncière Non Bâtie ---------- **43,50%**
- Cotisation foncière des entreprises ---------- **12,24%**
- Taxe d'habitation (sur locaux vacants+residences secondaires) -- **13,47%**

AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Conches, le Vingt-Neuf Avril Deux Mil Vingt-Six

Le Maire
Jérôme PASCO



Publié le : 24/07/2026 11:34 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/73200

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le 05/05/2026
ID : 027-212701650-20260428-CM28042026_01_4-DE

FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 165 CONCHES EN OUCHE
ARRONDISSEMENT : 27 EVREUX
TRÉSORERIE OU SGC : SGC VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

FDL
2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 (1)	Taux de référence 2026 (2)	Taux plafonds 2026 (3)	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 (4)	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) (5)	Taux votés 2026 (6)	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) (7)
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	4 429 949	38,30	106,42	4 485 000	1 717 755	38,30	1.717.755
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	55 380	43,50	96,08	56 400	24 534	43,50	24.536
Taxe d'habitation (TH)	352 758	13,47	46,73	320 800	43 212	13,47	43.212
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	1 169 869	12,24	41,97	1 191 000	145 778	12,26	145.778
				Total	1 931 279		

Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Total des produits attendus : 1.931.279

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) (8)	(9)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) (10)
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité		38,30
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	1.931.279	= 1,000000	43,50
Taxe d'habitation (TH)	1 931 279		13,47
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		12,24

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : ☐

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total (11)
77 263	13 821	189 193	7 166	31 920	0	-31 837	- 284 336	3 190

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
1.931.279		3 190		1.934.469

A EVREUX
Le 23 MARS 2026
Pour la Direction des Finances publiques,
BRUNO MAUCHAUFFEE

MAIRIE DE CONCHES 28 Avril 2026 Le Maire Commune (Eure)

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Publié le : 24/07/2026 11:34 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/73200

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le 05/05/2026
ID : 027-212701650-20260428-CM28042026_01_4-DE

FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 165 CONCHES EN OUCHE
ARRONDISSEMENT : 27 EVREUX
TRÉSORERIE OU SGC : SGC VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :	
a. Personnes de condition modeste	2 495
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	13 998
d. Logements sociaux et longue durée	41
Taxe foncière sur le non bâti :	3 143
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Dotation pour recentrage THRS	185
c. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	0
b. Base minimum	6 227
c. Locaux industriels	5 814
d. Autres allocations	17

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	250 503
Taxe foncière sur le non bâti :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	17 550
c. Par la loi (autres)	2 038
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	127 860

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	226 600
b. Logements vacants soumis à la THLV	94 200
c. Correction des bases THRS	-8 429
d. Correction des bases THLV	-25 990
e. Correction des bases MTHRS	>>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	13 033
h. Installations gazières et autres	788
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH	>>>
b. TVA compensant la CVAE	77 263
c. Coefficient correcteur	0,810227
d. Taux FB commune 2020	12,78
e. Taux FB département 2020	20,24

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau : national (12)	Taux moyens communaux de 2025 au niveau : départemental (13)	Taux plafonds de 2026 (14)	Taux des EPCI de 2025 (15)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15) (16)
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	49,02	122,55	16,13	106,42
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	52,78	131,95	35,87	96,08
Taxe d'habitation (TH)	23,67	19,45	59,18	12,45	46,73
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	26,95	>>>	53,90	11,93	41,97

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	11,32
b. Taux maximum de la majo	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :

a. National	37,28
b. Communal	38,42

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	17,81
b. Taux maximum de la majoration spéciale	0,891

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

Publié le : 24/07/2026 11:34 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/73200